

APPEL À CANDIDATURE POUR LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

Contexte :

En application de la loi du 23 juillet 2013, le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) « Université de Toulouse » s'est transformé en Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) « Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées ». Les statuts de la COMUE ont été votés en conseil d'administration en juillet 2014 et publiés par décret¹ en juin 2015.

L'Université Fédérale de Toulouse regroupe 25 établissements qui se répartissent de la manière suivante :

- 18 établissements ESR : UT1 Capitole, UT2 Jean-Jaurès, UT3 Paul Sabatier, Toulouse INP, INSA de Toulouse, ISAE, ENAC, ENSFEA, ENIT, ENSA de Toulouse, ENVTE, IEP Toulouse, INU JF Champollion, IMT Mines Albi, CREPS, Icam, IsdaT, TBS.
- 7 organismes de recherche : CNRS, ONERA, CNES, INRA, Inserm, IRD, Météo France.

Ces établissements sont répartis sur 20 campus dont 10 à Toulouse.

L'Université Fédérale de Toulouse a choisi la voie de la fédération afin de préserver l'efficacité et les marques de ces différents établissements relevant de 6 ministères de tutelle distincts, et de créer une synergie Universités – Grandes écoles – Organismes de recherche, favorisant une forte visibilité internationale. Dans ce contexte, chaque établissement garde son autonomie et sa personnalité morale, et la plus-value de la fédération porte essentiellement sur quatre objectifs stratégiques :

- **attractivité et visibilité** : en présentant une offre de formation unifiée et cohérente, une stratégie scientifique et internationale partagée, des services d'accueil aux étudiants et aux chercheurs, l'Université Fédérale de Toulouse accroît la visibilité et le rayonnement des établissements du site et, en conséquence, en améliore l'attractivité ;
- **transversalité et pluridisciplinarité** : les Etablissements membres ayant des spécialisations thématiques claires, la plus-value de la fédération en recherche et en formation porte sur l'émergence de formations ou de recherches pluridisciplinaires adaptées au contexte socio-économique ;
- **valorisation socio-économique** : la volonté du site est d'accroître l'impact de l'Université Fédérale de Toulouse sur son environnement socio-économique à la fois par l'insertion des diplômés à tous les niveaux (DUT, licence, master, doctorat) et par la valorisation des recherches par rapport aux entreprises et au grand public ;
- **mutualisation des services** : l'objectif est de permettre d'augmenter le niveau de services offert aux personnels et usagers de la fédération sur des sujets aussi variés que la communication, la documentation, le numérique, l'immobilier.

Les principes de répartition des compétences entre l'Université Fédérale de Toulouse et ses membres sont la complémentarité et la subsidiarité. A cet effet, les statuts de l'Université Fédérale définissent trois types de compétences : propres à l'Université fédérale, partagées avec les Etablissements membres, coordonnées par l'Université fédérale.

Le mode de gouvernance de l'Université Fédérale de Toulouse est fondé sur une gouvernance à trois

¹ Cf. Décret n°2015-663 du 10 juin 2015 portant statuts de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (JORF n°0136 du 14 juin 2015 page 9840).

composantes :

- **Un exécutif fédéral, le Conseil des membres**, qui réunit toutes les semaines les Etablissements membres fondateurs et le Président ainsi que selon une représentation tournante des représentants des Etablissements associés et des Organismes partenaires ; il prend les décisions et initiatives concernant la fédération et les projets collectifs,
- un **Conseil d'Administration** qui permet une large représentation démocratique des Etablissements membres dans une vision équilibrée des grands secteurs disciplinaires et se prononce sur les décisions proposées ; ce dernier se réunit au moins quatre fois par an,
- **Un Conseil Académique** qui réunit des représentants des établissements au moins trois fois par an.

Actuellement, l'Université Fédérale de Toulouse est porteuse, animatrice et gestionnaire :

- De l'Opération Campus,
- Du contrat quinquennal de site avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Des conventions avec les collectivités,
- De l'Institut interdisciplinaire en intelligence artificielle ANITI,
- Du projet d'hybridation des enseignements pour lequel elle est dotée d'un fonds d'amorçage,
- Du projet d'Université européenne Universeh,
- De 9 EUR et Labex.

Profil recherché :

Compte tenu des enjeux exposés et d'une Université Fédérale en mouvement, le/la futur(e) président(e) assure en coordination étroite avec le Conseil des membres, la direction exécutive de l'établissement dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'administration.

Les candidat(e)s doivent :

- ✓ avoir la capacité de piloter les évolutions de l'Université Fédérale,
- ✓ disposer de solides capacités de coordination notamment pour la mise en œuvre des projets collectifs en veillant à la bonne implication des membres,
- ✓ avoir une capacité d'animation, de mobilisation des acteurs du site dans une approche participative,
- ✓ avoir une expérience avérée en matière de gouvernance, de management, de gestion financière et patrimoniale,
- ✓ disposer d'une bonne connaissance et compréhension des enjeux internationaux et européens de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- ✓ avoir une capacité de représentation vis-à-vis des ministères de tutelle, des établissements membres, associés et partenaires, des collectivités territoriales, des entreprises et des organisations internationales.

Les candidat.e.s doivent montrer une forte capacité d'engagement ainsi qu'un sens aigu de l'intérêt collectif.

Modalités de candidature :

Peut faire acte de candidature, toute personne jouissant de ses droits civiques et ayant un statut d'enseignant-chercheur, de chercheur, ou ayant vocation à enseigner dans l'enseignement supérieur (conformément à l'article 34 des statuts de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées). Il/elle doit avoir la capacité d'être en activité pour le temps du mandat.

Les candidatures (un CV détaillé et une lettre de motivation) sont à adresser ou déposer **jusqu'au 27 novembre 2020 17h00** à la Direction générale des services de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, 41, allées Jules Guesde, CS 61321, 31013 Toulouse Cedex 6 **et par courriel** à l'adresse suivante : candidature@univ-toulouse.fr.

Le cachet de la poste fait foi en cas d'envoi postal. Il est délivré aux candidats un accusé de réception.

L'Université Fédérale assurera la communication des candidatures au comité de recrutement mis en place conformément à son règlement intérieur, consultable sur :

<http://www.univ-toulouse.fr/universite/presentation/communaute-d-universites-et-d-etablissements>.

Procédure d'élection :

Chaque candidature est examinée par un comité de recrutement composé du Conseil des membres, élargi à sept autres personnalités qualifiées extérieures au site (actuels ou anciens présidents ou directeurs d'établissement d'enseignement supérieur ou d'organismes de recherche, scientifiques de haut niveau...) désignées par le Conseil des membres.

Les candidat.e.s sont auditionné.e.s par ce comité de recrutement le 8 décembre 2020. Une évaluation des candidatures sera ensuite proposée au Conseil des membres ; ce dernier rend un avis avec classement, par un vote à la majorité des deux tiers, sur les candidatures proposées.

Il soumet ce classement au Conseil d'administration du 11 décembre 2020. Le/la Président(e) de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées est élu(e) par le Conseil d'administration à la majorité absolue des administrateurs et administratrices présents ou représentés.

La durée du mandat est fixée à quatre ans, renouvelable une fois.

-.-.-.-.-